



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 60115

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la problématique du suicide dans le secteur de la médecine. Dernièrement, l'union généraliste dénonce une certaine indifférence quant aux 66 suicides depuis 18 mois parmi les 200 000 médecins. Il lui demande des précisions sur la réalité de ces chiffres et si une réflexion est actuellement menée au niveau national sur cette problématique.

Texte de la réponse

Une étude de l'Institut de veille sanitaire (InVS) « Suicide et activité professionnelle en France : premières exploitations de données disponibles » (avril 2010) constate des taux de mortalité par suicide qui diffèrent sensiblement selon les secteurs d'activité et les groupes socioprofessionnels. Ainsi, le secteur de la santé et de l'action sociale présente le taux de mortalité par suicide le plus élevé. Cependant, cette étude concerne les actifs salariés recensés par le panel DADS (déclaration annuelle des données sociales) et ne comptabilise pas les praticiens libéraux. À ce jour, nous ne disposons pas de données statistiques nationales sur le suicide chez les médecins. Néanmoins, des travaux épidémiologiques ont été menés à l'étranger et rapportent un taux de suicide plus élevé chez les médecins que dans la population générale. Le programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 consacre un certain nombre de mesures en faveur de la formation des professionnels au repérage de la souffrance psychique et de la crise suicidaire. Les professionnels de santé sont concernés par l'axe II du programme relatif à l'amélioration du repérage et de la prise en charge des personnes en risques suicidaire, notamment à travers l'actualisation des pratiques professionnelles. La formation (axe IV) représente un enjeu important du programme avec l'objectif d'inclure le contenu de l'enseignement sur la crise suicidaire et sa prise en charge dans le cadre de la mise en place du développement professionnel continu de l'ensemble du personnel des équipes soignantes. Une publication de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Santé physique et psychique des médecins généralistes (Études et résultats, n° 731, juin 2010), indique que les « idées et projets de suicide ne varient pas selon l'âge, mais sont plus fréquents parmi les médecins qui exercent seuls ». C'est ainsi que l'évolution des conditions d'exercice, par la limitation de l'exercice isolé, notamment le développement des structures de groupe, devrait également s'inscrire dans les mesures permettant une amélioration des conditions de travail.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60115

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2009, page 9389

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13731